



Mairie de LESCHAUX 74320 LESCHAUX

ARRETE MUNICIPAL N° A65/2026

Le Maire de la Commune de LESCHAUX,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;
VU le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 ;
CONSIDÉRANT qu'il convient de faciliter le fonctionnement de l'administration communale et d'assurer la continuité du service public ;

Objet :

PORTANT DÉLÉGATION DE
SIGNATURE À MONSIEUR ALAIN
BOLLARD, PREMIER ADJOINT AU
MAIRE

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BOLLARD, Premier adjoint au Maire pour signer en son nom et sous la responsabilité du Maire, les actes administratifs et documents suivants :

- les courriers et correspondances administratives courantes ;
- les certificats et attestations relevant des compétences du Maire ;
- les documents administratifs nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux ;

ARTICLE 2 :

La présente délégation est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour une durée limitée entre le 08/09/2026 et le 26/09/2026.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur Alain BOLLARD, 1^{er} adjoint

Qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Fait à Leschaux, le 7 septembre 2026
Le Maire,
Bernard DAGAND

